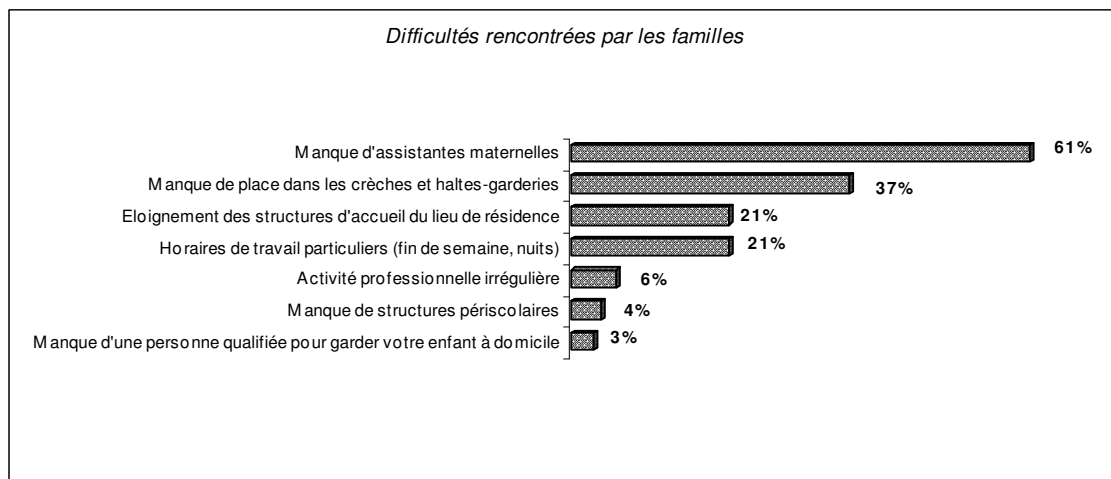


La garde des jeunes enfants : Plus d'une famille sur deux rencontre des difficultés

Comment sont accueillis les jeunes enfants et en particulier ceux qui ne fréquentent pas encore une école maternelle ? L'offre correspond-elle aux attentes des parents ? Quelle est l'opinion des parents sur les différents modes d'accueil ? Sont-ils satisfaits des structures d'accueil et des aides proposées par les différents organismes ? Quels sont les obstacles à franchir et les dynamiques en cours pour améliorer l'accueil ?

Par cette deuxième enquête de l'observatoire de la famille, l'UDAF du Jura a souhaité apporter des réponses sur la situation des jeunes parents jurassiens concernant l'accueil de leurs enfants. Pour cela, plus de deux mille questionnaires ont été adressés, avec l'aide de la CAF et de la MSA, à un panel représentatif des foyers jurassiens. Plusieurs enseignements principaux se dégagent de l'analyse menée.

L'insuffisance et l'inadaptation des structures d'accueil



Plus d'une famille sur deux déclare rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants.

La plupart des familles soulignent la pénurie de nourrices agréées. Au manque constaté des structures collectives dans notre département, semble correspondre une attente particulière de nourrices agréées. Or, les attentes des familles ne sont pas totalement satisfaites.

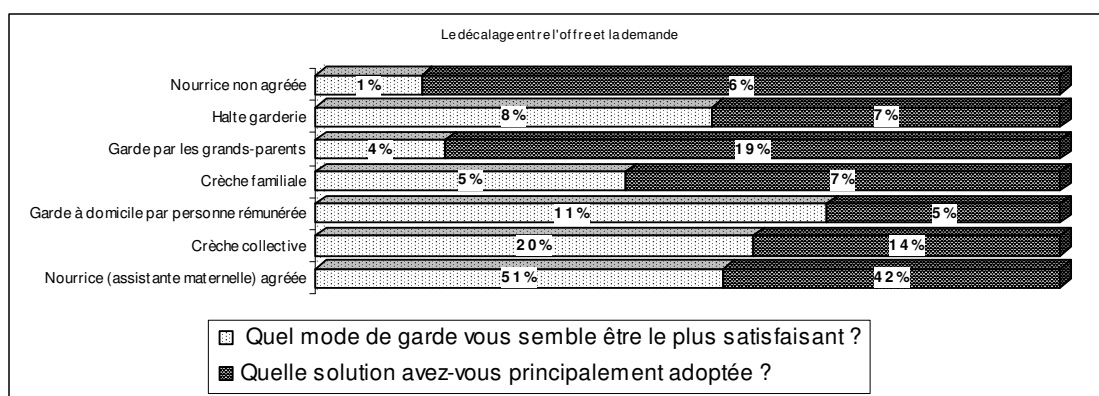
Alors que le taux de fécondité augmente, on assiste depuis quelques années à une forte baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées (127 de moins entre 2000 et 2002), 26% des

nourrices agréées gardent moins de trois enfants et une partie parmi elles ne travaillent pas (484 nourrices agréées), une répartition inégale sur le département (l'équipement des crèches se concentre particulièrement dans les grandes communes telles que Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Poligny, Arbois et Tavaux qui regroupent à elles seules 67% des places de crèches dans le Jura) et un nombre insuffisant d'assistantes maternelles par enfant (une nourrice pour 9 enfants).

Outre le manque de places, la réservation d'une place dans une structure collective nécessite de s'inscrire plusieurs jours avant la date d'accueil de l'enfant (halte garderie), voir plusieurs mois (crèche collective).

Un décalage persistant entre les souhaits et les pratiques

Autre élément de contrainte pour les parents : le décalage entre l'offre et la demande. Face à la pénurie, les attentes des familles sur le mode d'accueil de leurs enfants ne sont pas satisfaites. Il y a un décalage fondamental entre ce que veulent les parents et les pratiques réelles.



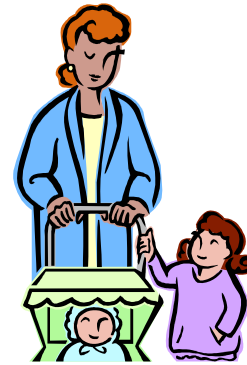
- **Un déficit des demandes insatisfaites concernant la nourrice agréée** : 51% des parents jugent ce mode d'accueil le plus satisfaisant, 42% l'ont adopté.
- **Une forte demande insatisfaite en matière de crèche collective** : 20% des parents désignent ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant, mais 13% seulement l'ont effectivement adopté. Cela signifie qu'une majorité d'entre eux n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient.
- **La garde à domicile par personne rémunérée reste inaccessible à beaucoup de familles en raison de son coût élevé** : 5% des parents ont adopté ce mode d'accueil, alors que 11% le trouve le plus satisfaisant. La mise en place de mesures (prestations, abattements fiscaux...) destinées à favoriser ce mode d'accueil n'ont pas permis son accessibilité au plus grand nombre parmi les parents.
- **Un recours plus fréquent que voulu à la garde par les grands-parents et à la nourrice non agréée** : 4% désignent les grands-parents comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 19% l'ont adopté. 1% juge la nourrice non agréée comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 6% l'ont adopté.

Enfin, on constate qu'en général dans 51% des cas, il y a concordance entre le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant et celui qui a été adopté par les parents dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère. Cela signifie aussi que 49% des parents n'ont pas eu le choix.

Favorisez des structures d'accueil plus souples

L'offre de garde traditionnelle répond difficilement au besoin d'adaptation auquel doivent faire face les parents et ne correspond plus à la réalité sociologique de la population de notre département.

D'une part, face à l'éclatement du temps de travail, les parents concernés par les horaires particuliers trouvent difficilement un mode d'accueil souple qui corresponde à leur situation. De même, nous observons que bon nombre de parents se trouvent sans réponse face aux besoins de garde temporaire pour leurs enfants afin de libérer du temps à la recherche d'un emploi ou pour un événement particulier qui nécessite de faire garder temporairement son enfant. Outre l'insuffisance des structures d'accueil, la nourrice accepte rarement cette forme de garde temporaire de peur de voir diminuer son salaire.



D'autre part, la scolarisation massive à 2 ans dans notre département (49%) favorise un besoin de garde à temps partiel. Or, les réponses des parents laissent entendre que certaines nourrices ont tendance à sélectionner en priorité les enfants susceptibles d'être gardés à temps plein et à des horaires normaux. En effet, les modes d'agrément (3 enfants) et le statut salarial précaire dénoncés par les nourrices agréées, n'encouragent pas les vocations et contraignent ces dernières à privilégier un choix de garde à temps plein. Les mesures décidées par le gouvernement pour valoriser cette profession devraient améliorer sensiblement la situation.

La scolarisation précoce : un choix par défaut

Les pratiques de scolarisation dès l'âge de deux ans sont différentes selon les caractéristiques de chaque famille et les difficultés rencontrées pour faire garder les enfants.

La plupart des familles actives (66%) disposant d'un autre choix, ne scolarisent pas leurs enfants avant l'âge de trois ans. Une majorité de familles (55%) qui trouvent des difficultés pour faire garder leurs enfants sont contraintes de scolariser leurs enfants par manque de choix de mode d'accueil. Si ce type d'accueil n'est pas toujours choisi délibérément, il offre en tout cas l'avantage de la gratuité. Les mères au foyer sont plus attirées par la scolarisation précoce. Les parents d'origine modeste ou inactifs sont les plus nombreux à en bénéficier (70%). Même si les règles diffèrent et apparaissent très inégales dans ce domaine, suivant les municipalités, le Jura est l'un des départements où le taux de scolarisation est le plus fort : 49% contre 35% de moyenne nationale.

Tenir compte des opinions des parents sur les différents modes d'accueil

Les parents expriment très majoritairement leur préférence pour un mode d'accueil individuel ou quasi-individuel quand les parents exercent une activité professionnelle : 66% citent la nourrice, les grands-parents ou la garde à domicile.

Ainsi, les parents placent l'assistante maternelle en tête des modes d'accueil jugés le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent (46% des réponses). Cette solution devance le

recours à la crèche collective qui représente 25% de la population. Ce n'est pas tant que les avantages de la crèche collective ne sont pas reconnus : au contraire, la crèche apparaît, avec la nourrice agréée comme la solution d'accueil la plus bénéfique pour l'enfant (33%).

Mais, à vrai dire, la crèche collective fait l'objet d'opinions moins positives quand il s'agit de sa praticité : elle passe, pour une partie des parents, comme le mode d'accueil qui présente le plus d'inconvénients (28%).

Ainsi, globalement, la nourrice agréée apparaît comme le mode d'accueil qui présente, de loin, le moins d'inconvénients. De fait, elle est classée à la première place du mode d'accueil jugé le plus satisfaisant.

Autrement dit, il apparaît qu'en matière de mode de garde, au-delà des avantages propres reconnus à chaque type de solution, ce sont les contraintes des parents qui modèlent les préférences, et notamment les contraintes et les inconvénients directement associés à la crèche collective (nombre d'enfants gardés, horaires inadaptés, risques de maladie et de contagion...).

Privilégier les relations entre les parents et leurs enfants

Afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, la préférence des parents de jeunes enfants est globalement marquée par la volonté de donner la priorité à la relation parent - enfant. C'est la raison pour laquelle plus de neuf familles sur dix (91%) considèrent que l'arrivée d'un enfant doit inciter les parents à adapter leur activité professionnelle : l'arrêt temporaire d'activité est, de ce point de vue, plus souhaité par une majorité des familles (58%) que la réduction du temps de travail (33%).

La femme s'implique plus spontanément dans cette démarche bien qu'une nette tendance vers une solution plus équitable soit observée. Dans le même ordre d'idée, on observe aussi que sept familles sur dix trouvent normal que 99% des bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation (APE) soient la mère.

Le fort attachement des parents à privilégier la relation parent – enfant en bas âge, se retrouve d'ailleurs dans les préférences des parents en matière de congés parentaux d'éducation : les deux tiers de parents considèrent que ces congés se doivent de correspondre aux trois premières années de l'enfant, repoussant du même coup l'idée de fractionner ces trois ans de congés en plusieurs périodes, jusqu'aux dix ans de l'enfant (22%).

De même, près d'une famille sur deux (48%) souhaite l'allongement du congé de maternité dès le premier enfant, 41% proposent l'aménagement à la carte des horaires de travail et 27% préconisent l'allongement du congé parental.

Aider les parents à adapter leur activité professionnelle, plutôt que de les aider à accéder à un mode d'accueil précis

Ainsi, pour favoriser les relations parent-enfant, les aides financières visant à compenser les réductions de salaires liées à un aménagement de l'activité professionnelle des parents, recueillent la faveur de 90% des familles interrogées, distançant largement l'octroi d'aides financières permettant de recourir aux différents modes d'accueil.



Opinions sur la nouvelle Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

La Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui se substitue à l'AGED, l'AFEAMA, l'APE et l'APJE*, recueille des opinions favorables en tant que simplification des démarches administratives (73%). Aussi, dans cette étude, 8 familles sur 10 souhaitent l'attribution de l'APE dès le premier enfant parmi lesquelles 42% sont des parents actifs avec un seul enfant. Dans ce sens, la nouvelle loi, en instaurant la possibilité d'un congé parental d'éducation dès le premier enfant, répond à priori aux souhaits des familles.

Peut-on dire, dès lors que l'APE dès le premier enfant pourrait faciliter à résoudre le problème de garde dans notre département en élargissant son accès aux parents dès le premier enfant et en réduisant, ainsi, le nombre d'enfants en besoins d'accueil ? Difficile de répondre pour les raisons suivantes :

D'une part, cette allocation a une durée de 6 mois et non pas 3 ans comme le souhaitent les familles. D'autre part, le montant faible (334 euros) risque de contraindre les familles avec un enfant désireuses d'arrêter leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants à y renoncer.

Enfin, la mise en place de cette prestation, en dehors de son aspect de simplification des démarches administratives, ne peut pas avoir un effet bénéfique, si on ne règle pas un problème essentiel dans notre département : celui de la pénurie des nourrices et des structures collectives.

(*) AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile
AFEAMA : Allocation d'aide à la famille pour l'emploi d'une
APE : Allocation parentale d'éducation
APJE : Allocation parentale pour jeune enfant.